

COMMUNE DE SAINTE MARIE DE CUINES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 21 MARS 2024 À 20H.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un du mois de mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Marie-de-Cuines se sont réunis en séance ordinaire, au lieu habituel de la Mairie sous la présidence de Monsieur Philippe GIRARD.

La séance, est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe GIRARD.

Nombre de Conseillers en exercice : **15**

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux 14 :

BELHADDAD Abdelhamid, BORDON Gérard, BOZON-VIAILLE Françoise, CORONEL Célia, DA SILVA Emmanuel, DELEGLISE Christian, GIRARD Philippe, GROS Bernard, LAPERROUSE Madeleine, LEMAITRE Christophe, MORVAN Yves, ROSTAING Laurence, SCHNEIDER Laëtitia, SORNET Émilie.

Était absent 1 : MARTIN-COCHER Olivier

Avait donné procuration 1 : MARTIN-COCHER Olivier à DELEGLISE Christian

Secrétaire de séance : CORONEL Célia

Vote pour ajouter deux points à l'ordre du jour :

- Fongibilité des crédits dans le référentiel M57
- Demandes de subventions

15 POUR

Les deux points seront ajoutés après le point 3 de l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR :

I. APPROBATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 COMMUNE, EAU ET ASSAINISSEMENT

A. Compte administratif 2023 de la commune

• En fonctionnement :

- les dépenses s'élèvent à 1 253 687.70 €

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

Chapitre 011 : charges à caractère général 623 038.00 €	Contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune, Le coût de l'énergie 2023 est plus élevé qu'en 2022 (90 191 €) à cause du sinistre de la chaufferie et du coût du gaz. Plusieurs postes sont plus élevés que prévu : – Prestations (2088 € au lieu de 1000 €) car nous avons plus sollicité AGATE pour nous accompagner sur le nouveau référentiel M57 – Entretien et réparation réseaux (4 597 € au lieu de 1000 €) : remplacement du poteau incendie aux Champagnes – Honoraires (6 999 € au lieu de 4000 €) : contentieux rue Rubot Entretien et réparation bâtiments publics : remise en état de la chaufferie, remboursée par l'assurance.
Chapitre 012 : charges de personnel 358 090.69€	Le réalisé est inférieur au budget de 5,41 % car : l'augmentation du point d'indice de 1,5 % (seulement) n'est intervenue qu'au 1^{er} juillet ; d'autre part Séverine Assier a pris une disponibilité pour convenance personnelle à partir du 12 août, tandis que sa remplaçante, Jessica Martini, n'est arrivée que le 18 septembre.
Chapitre 65	Regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie et les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux) Subventions aux associations : 8 430.00 €
Chapitre 66 : charges financières 54 921.41 €	Remboursement des intérêts de nos emprunts (étaient de 56 540.96 € en 2022)
Chapitre 67 : charges exceptionnelles 2 207.18 €	Titres annulés (330 €) Interventions inhérentes à l'incendie de la chaufferie (pelle et amiante repérage : 1863.60 €)

- les recettes s'élèvent à 1 466 930.59 €

Parmi celles-ci :

Chapitre 013 : atténuations de charges 1160.9 €	Concernent le remboursement des salaires par notre assureur pour les agents en arrêts maladie Indemnités journalières : 1 160.9 € en 2023
Chapitre 70 : produits des services et du patrimoine	Dont : – Ventes de concessions dans le cimetière : 610 €

10 536.53 €	– Remboursement transport scolaire : 2 857.5 € – Produits forestiers : 4395.13€ au lieu de 70 292 € car si les coupes de bois ont bien été réalisées, la vente n'était pas encore effective en 2023.
Chapitre 73 : impôts et taxes 974 193.65 €	Taxes foncières et Habitation Attribution de compensation versée par la 4C etc...Les taux d'imposition communaux sont : – Taxe sur le foncier bâti : 21.13 % – Taxe sur le foncier non bâti 85.81% – Taxe d'habitation pour les résidences secondaires 5.83%
Chapitre 74 : dotations, subventions et participations 126 613.67 €	La dotation globale de fonctionnement, principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales, est une ressource importante
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante 245 209.75 €	Notamment les loyers : 229 999.96 €
Chapitre 77 : produits exceptionnels 99 605 €	Correspond notamment à des remboursements pour les dégâts sur la chaufferie

La différence entre les recettes et les dépenses laisse apparaître un excédent de 213 242.89 € qui sera reversé en investissement.

- **En investissement :**

- les dépenses s'élèvent à 605 649.93 €

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

Parmi celles-ci :

Chapitre 001 : solde de la section investissement 114 859,48 €	Déficit reporté fin 2022
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles 30 485,71 €	Il s'agit des études préalables aux aménagements et travaux, dont : – Rénovation de la salle polyvalente : 27 365.91 € (sur un total de 70 000 €, donc solde à reporter en 2024) – Sécurisation de l'église, extension du réseau de chaleur et réfection de la voirie à Champfleury : pas encore réalisé (prévu 28 000 €)
Chapitre 21 : immobilisations corporelles 272 676.34 €	Il s'agit des travaux, dont : – Remplacement des menuiseries de la mairie : 12 000 € sur 31 100 € prévus, à reporter en 2024 – Voirie (entrée Nord, coussins berlinois, sécurisation de la route du Mont d'en Haut) : 93 421.11 € – Éclairage public : 72 156 €, permet de finaliser l'installation de LED pour toute la commune – Alarme anti-intrusion pour l'école (4000 €), sécurisation de l'église (5000 €), réfection route de

	Champfleury, réfection route canal de décharge : non réalisé, à reporter pour 2024 Il s'agit également d'achat de matériel et de mobilier (51 816.67 €)(véhicule, tondeuse, aspirateur, motoréducteur, radar...) et dépressage semi-naturels avec plantations d'arbres et d'arbustes (15 801.08 €)
Chapitre 16 : emprunts	demande d'ajout de Françoise BOZON-VIAILLE séance du CM du 10/04/2024 : 187 087.31€

- les recettes s'élèvent à 538 539.93 €

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Parmi celles-ci :

Chapitre 13 : subventions d'investissement 74 161.40 €	Les subventions émanent principalement de l'État, de la Région et du Département. Toutes les subventions prévues (226 207 €) n'ont pas été reçues en 2023, certaines l'ont été début 2024 (par exemple, pour la modernisation de la chaufferie ou les travaux de voirie)
Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés 44 630.21 €	Dont le remboursement par la 4C et les 2 communes des Villards de la part de nos emprunts
Chapitre 10 : dotations	343 777.02€ demande d'ajout de Françoise BOZON-VIAILLE séance du CM du 10/04/2024 :

La différence entre les recettes et les dépenses d'investissement laisse apparaître un déficit de 67 110 €.

Au global (Fonctionnement et Investissement), le compte 2023 est en excédent de 146 132.89 €.

B. Compte administratif 2023 de l'eau et l'assainissement

• **En fonctionnement**

- les dépenses s'élèvent à 102 250.80 €

- les recettes s'élèvent à 153 915.35 €

Le compte est en excédent de 51 664.55 €.

• **En investissement :**

- les dépenses s'élèvent à 94 907.90 €

- les recettes s'élèvent à 37 135.27 €

Le compte est déficitaire de 57 772.63 €

Au global (Fonctionnement et Investissement), le compte 2023 est en déficit de 6 108.08 €

Afin de procéder au vote des comptes, M. le Maire quitte la salle et laisse la présidence de la réunion au 1^{er} Adjoint Gérard BORDON.

Il rappelle les résultats du compte administratif de la commune :

- en fonctionnement : excédent de 213 242.89 €

- en investissement : déficit de 67 110 €

Sur l'exercice 2023, le compte est excédentaire de 146 132.89 €

VOTE du compte administratif de la commune : 14 pour

Il rappelle les résultats du compte administratif de l'eau et l'assainissement :

- en fonctionnement : excédent de 51 664.55 €

- en investissement : déficit de 57 772.63 €

Sur l'exercice 2023, le compte est déficitaire de 6 108.08 €

VOTE du compte administratif de l'eau et l'assainissement : 14 pour

Philippe GIRARD réintègre la séance et en reprend la présidence.

II. APPROBATION ET VOTE DES COMPTES DE GESTION 2023 COMMUNE, EAU ET ASSAINISSEMENT

A. Compte de gestion 2023 de la commune

Après vérification par les membres du conseil, les écritures du Percepteur sont conformes à celles de la commune.

VOTE du compte de gestion de la commune : 15 pour

B. Compte de gestion 2023 de l'eau et l'assainissement

Après vérification par les membres du conseil, les écritures du Percepteur sont conformes à celles de la commune.

VOTE du compte de gestion de l'eau et l'assainissement: 15 pour

III. PRESENTATION DES BUDGETS 2024

Budget de la commune

- **En fonctionnement le budget s'équilibre à 1 527 888 €**

A noter dans les dépenses :

- dans le chapitre 011 : 70 000 € pour le poste combustible

- dans le chapitre 65 : 6 000 € à verser au CCAS, 20 000 € à verser à l'AFP, 10 000 € à verser au budget de l'eau

A noter dans les recettes :

- dans le chapitre 70 : vente du bois coupé en 2023 et prévisions 2024 (69 740 €)

- **En investissement le budget s'équilibre à 1 072 096.54 €**

Principaux travaux prévus :

- Démarrage des travaux de rénovation de la salle polyvalente
- Chemin des Pérelles : enfouissement de l'ensemble des réseaux secs (téléphonie et éclairage public à la charge de la commune)
- Chemin du Lavoir : enfouissement de l'ensemble des réseaux secs (téléphonie et éclairage public à la charge de la commune) et réfection des canalisations des eaux usées et de l'eau potable
- Sécurisation de la route de Champfleury
- Finalisation des abords du cheminement piéton de l'entrée Nord
- Balisage des sentiers à finaliser
- Finalisation des abords des containers semi-enterrés
- Sécurisation de la route de l'Aura (dos d'ânes), dans le secteur de la Pallud et de la Cour
- Etude de sécurisation de la voirie au Canal de décharge
- Remplacement des 5 portes des villas du lotissement de la Ruaz
- Contribution à la nouvelle caserne du SDIS, CPS du canton

IV. FONGIBILITE DES CREDITS DANS LE REFERENTIEL M57

Philippe GIRARD explique que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les Régions, offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Il rappelle que la commune a adopté, par la délibération du conseil municipal du 06/11/2023, la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024. Cette norme s'appliquera au budget principal de la commune.

Dans ce cadre, le conseil municipal doit délibérer pour autoriser le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section, et pour donner tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour prendre toutes les mesures ainsi que pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette autorisation..

VOTE pour autoriser le Maire procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, et pour lui donner tous pouvoirs pour prendre toutes les mesures ainsi que pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération. : 15 pour

V. DEMANDES DE SUBVENTIONS

Philippe GIRARD rappelle que le Conseil a donné un avis favorable à la réalisation de plusieurs projets :

- L'enfouissement des réseaux secs de téléphonie et d'éclairage public au niveau du chemin des Pérelles (Conseil du 21 décembre 2023),

- La rénovation des réseaux eau et assainissement ainsi que l'enfouissement du réseau de téléphonie et d'éclairage public au niveau du chemin du Lavoir (Conseil du 6 novembre 2023)
- Le mandatement du RTM (service de Restauration des Terrains de Montagne de l'ONF) pour la maîtrise d'œuvre de la sécurisation de la route de Champfleury)(Conseil du 6 novembre 2023),
- Le mandatement de la société PSP pour l'installation de caméras de vidéo-protection (Conseil a du 27 juin 2023).

Monsieur le Maire propose de solliciter les subventions les plus élevées possibles pour ces projets auprès de l'État, de la Région et du Département et l'autorisation d'anticiper les travaux.

VOTE pour les demandes de subventions les plus élevées possibles et pour autoriser le Maire à signer tout document relatif à ces dossiers : 15 pour

VI. QUESTIONS DIVERSES

- Le 22 mars, AG de l'Office du Tourisme à la mairie de La Chambre, la commune sera représentée par Célia Coronel
- Le 4–11 avril prochain, réunion de préparation de l'accueil de la délégation de CHIALAMBERTO avec l'association des boulistes
- Le 3 avril, inauguration de la salle « Sport et handicap » mise à disposition par EDF à la centrale du Glandon
- Le 3 avril à 15h00, inscriptions scolaires en mairie
- A partir du 3 avril, ouverture de la déchetterie verte de Sainte-Marie réservée aux habitants de la commune
- Le 8 avril, réunion de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- Le 9 avril, matinée citoyenne de ramassage des déchets dans la commune organisée par l'école
- Le 26 mai, DECLICC accueille à Sainte-Marie un spectacle proposé par la scène nationale Malraux. Le spectacle aura lieu à 16h45. DECLICC aura besoin de bénévoles le matin et à la fin du spectacle (18h30) pour le montage/démontage de la scène et du matériel. Le même jour à 20h45 aura lieu le spectacle de clôture du Festival « Merci les potes » de Daniel Gros. Il y aura très peu de temps entre la fin du premier spectacle et le début du second, aussi il sera nécessaire de compter sur le plus de bénévoles possibles.
- La commune avait demandé un devis à un graphiste professionnel pour recouvrir les tags sur le mur de l'ancienne école. Or la 4C a indiqué qu'un projet de rénovation de ce bâtiment (qui abrite l'accueil périscolaire et de loisirs) est actuellement à l'étude. On met donc le projet du graphiste en suspens jusqu'à cette rénovation. Dans l'intervalle, il faudra repeindre pour cacher les tags.
- Un devis pour la maîtrise d'œuvre du cheminement piéton à l'entrée Nord a été demandé.
- Une remarque est formulée sur le fait que le bus scolaire a tendance à stationner longtemps à son arrêt le matin à 7h20. Or l'arrêt de bus est mal positionné – juste au carrefour – ce qui gêne la circulation et représente un danger.
- Des branches du marronnier de la rue de l'Abreuvoir se sont cassées avec le vent. Il serait nécessaire de le faire expertiser par l'ONF et vérifier qu'il ne présente pas de danger.

La séance est levée à 23h40